

9. Ajoutons à cela la concurrence des agents d'affaires de tous ordres, l'apathie de l'Etat, qui encourage l'existence de lois de privilèges pour certains cantons, et nous aurons à peu près quelques-unes des causes de la déperdition de valeur des études de notaire dans certaines régions de la province.

10. Il n'y a pas de doute que la rapidité des communications a rendu inutiles et ruiné un grand nombre d'études de campagne en centralisant tout dans certains chefs-lieux. Avec le développement des voies ferrées, tout le monde a pris l'habitude de sortir de chez soi, d'aller à la ville et d'y faire ses affaires et ses emplettes. Le notaire, à ce point de vue, souffre du même mal que le commerce rural. Les notaires urbains font toutes les grosses affaires, les autres n'ont le plus souvent que les restes.

11. D'un autre côté, les notaires urbains, surtout dans Montréal, ont peut-être à souffrir de cette migration de la campagne vers la ville.

En fin de compte, si l'on décalque toutes les causes de déperdition, que reste-t-il aux notaires pour gagner honorablement leur vie, à part les quelques actes qui doivent être obligatoirement reçus devant eux ?

Les inventaires et les partages formaient autrefois une partie rémunératrice de la pratique notariale, mais nul n'ignore que le régime de la séparation de biens qui commence à devenir la règle dans notre province tarira bientôt ces sources de revenus. N'y a-t-il pas même jusqu'aux assemblées de parents qui tendent à diminuer ? Les riches créent des fiducies ou lèguent leurs biens *in trust*. L'Etat permet stupidement, à la mode américaine, l'établissement de compagnies pour administrer les successions et agir comme tuteurs ou curateurs aux biens.

Certes, quand on considère que les moyens de vie deviennent de plus en plus difficiles, que la marée du luxe monte toujours, que la réclamation des honoraires même justes et légitimes est réputée à crime, l'on a peut-être raison de s'alarmer de la situation de plus en plus pénible qui est faite à une vieille et honorable profession.

Comment réagir, et où trouver le remède ?

Est-ce dans la limitation du nombre des notaires ? Quelques-uns le croient, comme M. Archambault le croyait fermement en 1869 ?